

Montréal, le 25 mars 2019

Nicolas Dubé

Ligne directe : 514-392-9432

Télé. : 514-878-1450

nicolas.dube@gowlingwlg.com

VIA LE SDÉ

Adjointe

Tél. : 514 878-9641, poste no : 65254

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Régie - Demande du Transporteur de modification des tarifs et conditions des services de transport pour l'année 2019
Dossier de la Régie : R-4058-2018
Notre dossier : L113490049

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du dossier mentionné en rubrique et fait suite à la lettre du Transporteur du 15 mars dernier, dans laquelle le Transporteur souligne qu'Énergie Brookfield Marketing s.e.c. (« **EBM** ») réclame une compensation pour des services juridiques qui, selon sa position, excéderaient largement les demandes des autres intervenants pour ce dossier.

À cet égard, EBM réitère que les frais qu'elle réclame sont raisonnables compte tenu de son niveau de participation et du caractère utile de son implication dans le présent dossier. Il y a également lieu de noter qu'EBM est le seul client point à point qui est intervenu au présent dossier et que la question des pertes de transport a constitué un enjeu particulièrement important pour EBM ayant nécessité une attention particulière. EBM est donc d'avis que le nombre d'heures consacrées à ce dossier par ses conseillers juridiques est justifié compte tenu du caractère très complexe, unique et de l'importance du présent dossier qui n'est d'ailleurs pas contesté par le Transporteur. Elle souligne également la qualité des arguments juridiques soulevés tout au long des audiences.

EBM tient également à souligner à la Régie que le fait d'avoir retenu un analyste externe en matière de réglementation, lequel est hautement qualifié en matière de réglementation incitative, en plus d'un analyste interne, a également eu un impact sur le nombre d'heures consacrées au dossier par ses procureurs. EBM est toutefois d'avis que la qualité du témoignage rendu par l'analyse externe retenu par EBM est utile au délibéré de la Régie.

EBM souligne finalement à la Régie que les frais globaux qu'elle réclame s'apparentent aux frais des autres intervenants.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.

Nicolas Dubé

Nicolas Dubé
ND/